

Conseil municipal du 8 novembre 2016

Budgets 2016 :

Le conseil municipal a procédé à quelques modifications techniques sur les budgets de la commune et du service des eaux afin de faire correspondre les dotations aux amortissements avec les directives de la Trésorerie, ainsi que de rectifier une erreur de saisie dans les montants des subventions aux associations.

Le conseil a également décidé de porter la durée d'amortissement des travaux d'investissement de la station d'épuration de 20 à 30 ans.

Borne de recharge des véhicules électriques :

Le conseil autorise la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec le Syndicat Départemental des Energies (SDE07) dans le cadre de l'installation, place du Champ de Mars, d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques et hybrides. Cette infrastructure, gérée par le SDE07, sera mise en service à la fin de l'année 2016.

Personnel communal :

Afin de maintenir l'emploi d'un agent technique en contrat aidé de droit privé arrivé à échéance, et considérant les besoins du service et la technicité requise pour certaines missions, le conseil municipal autorise le maire à procéder à un recrutement de contractuel, occasionnel ou saisonnier, sur la base du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Opération façades :

Dans le cadre des crédits inscrits au budget communal pour encourager la rénovation extérieure des maisons dans le vieux village, le conseil a décidé d'attribuer une subvention à M. et Mme Jean CHAMPEL pour la réfection d'une façade rue Haute.

Biens sans maître :

Le conseil a fixé les modalités de mise en vente de deux parcelles, cadastrées F92 et F120 lieudit Fagebelle, entrées en 2012 dans le domaine privé de la commune à l'issue d'une procédure de récupération de biens sans maître.

Acquisitions foncières :

- A la suite des négociations menées par la municipalité avec le gestionnaire des biens de M. Max PERRIER, la commune se porte acquéreur des propriétés de celui-ci, constituées principalement d'une maison avec jardin attenant située 25 avenue du Val d'Ardèche (parcelles AD 523 et 519). Le percement du rez-de-chaussée de la maison permettra de réaliser un accès aux parcelles communales AD 508 et 510 sur lesquelles il est envisagé d'aménager une aire de stationnement.

- Le conseil a également décidé d'acquérir la parcelle AC134, lieudit Tramontel, appartenant à M. Samuel LEYNAUD, permettant d'ouvrir ultérieurement un accès sur l'impasse du Tramontel au profit d'autres parcelles.
- Enfin le conseil a décidé l'acquisition de la parcelle F1086, lieudit Le Paradis, appartenant à Mme Paulette ROUX, qui permettra à la commune de disposer de la maîtrise foncière sur le tracé de la future voie de déviation reliant les deux extrémités de la rue de Paradis.

Dénomination d'une nouvelle voie communale :

Le conseil a décidé d'attribuer l'appellation « chemin des Vignes » à la voie qui relie la route de Laval au chemin des Blaches et qui dessert des terrains nouvellement ouverts à la construction.

Délégations :

Le conseil municipal a désigné M. Gérard BROUILLARD en tant que délégué suppléant au comité syndical du SIVU de l'Ecole du Val d'Ardèche, en remplacement de M. Jean ORIVES qui a souhaité ne plus assurer cette fonction, n'étant pas suffisamment disponible pour participer aux réunions.

Décisions du Maire :

Dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées par le conseil municipal, M. le Maire a signé le marché de travaux avec le groupement d'entreprises SADE / PVS Gmbh pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Informations sur les dossiers de la Communauté de Communes :

- PLUi : Les travaux préparatoires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont en cours ; un groupe d'étude sera constitué au sein du conseil municipal afin de travailler sur la situation de la commune avec le bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLUi.
- Aménagement de la place du Champ de Mars : Outre le Département et la Région, la communauté de communes a donné son accord pour une participation financière à ce projet.

Animations à venir :

Téléthon le 2 décembre (avec tombola, pasta party, karaoké, animations de rue...)
Village du Père Noël les 10 et 11 décembre